

Progression des apprentissages au primaire

La progression des apprentissages au primaire constitue un complément à chaque programme disciplinaire en apportant des précisions sur les connaissances (savoirs essentiels) que les élèves doivent acquérir et être capables d'utiliser à chaque année du primaire. Il s'agit d'un outil qui est mis à la disposition des enseignantes et des enseignants pour les aider à planifier leur enseignement et les apprentissages que feront leurs élèves.

Place des connaissances dans l'apprentissage

Les connaissances qu'un jeune acquiert lui permettent de mieux comprendre l'univers dans lequel il vit. Depuis son tout jeune âge, à l'intérieur de sa famille et par ses contacts avec les médias et ses amis, notamment, celui-ci accumule et utilise de plus en plus une quantité toujours croissante de connaissances, et ce sera le rôle de l'école, dès la maternelle, de l'amener progressivement à les élargir, à les approfondir et à les organiser.

Faire acquérir des connaissances pose toutefois le défi de les rendre utiles et durables, ce qui renvoie à la notion de compétence. En effet, on n'est véritablement assuré de l'acquisition d'une règle de grammaire, par exemple, que lorsqu'elle est utilisée de façon appropriée, dans des textes et des contextes variés qui vont au-delà de l'exercice répétitif et ciblé.

De même, connaissances et compétences sont appelées à se renforcer mutuellement. D'un côté, les connaissances se consolident à travers leur utilisation; de l'autre, l'exercice des compétences entraîne l'acquisition de nouvelles connaissances. Par exemple, la maîtrise des opérations mathématiques (additionner, soustraire, multiplier...) se consolide à travers leur utilisation dans des problèmes de plus en plus complexes à solutionner, lesquels amènent par ailleurs l'élève à apprendre à faire, dans le bon ordre, une série d'opérations.

Intervention de l'enseignante ou de l'enseignant

Le rôle de l'enseignante ou de l'enseignant dans l'acquisition des connaissances et dans le développement des compétences est essentiel et une intervention systématique de sa part est requise tout au long de l'apprentissage. La Loi sur l'instruction publique lui donne d'ailleurs la responsabilité du choix des « modalités d'intervention pédagogique qui correspondent aux besoins et aux objectifs fixés pour chaque groupe ou chaque élève qui lui est confié » (article 19). Il appartient donc à l'enseignante ou à l'enseignant d'adapter ses interventions et de les appuyer sur une diversité de stratégies pédagogiques, qu'il s'agisse d'un enseignement magistral donné à l'ensemble de la classe, d'un enseignement individualisé offert à un élève ou à un petit groupe d'élèves, d'une série d'exercices à faire, d'un travail d'équipe ou d'un projet particulier à réaliser...

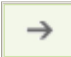

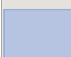
Afin de répondre aux besoins des élèves ayant des difficultés d'apprentissage, l'enseignante ou l'enseignant favorisera leur participation aux activités proposées à l'ensemble de la classe, mais il prévoira aussi, le cas échéant, des mesures de soutien. Ces mesures pourront prendre la forme d'un enseignement plus explicite de certaines connaissances déterminantes, par exemple, ou encore celle d'interventions spécialisées.

Quant à l'évaluation des apprentissages, elle a essentiellement deux fonctions. Elle permet d'abord de porter un regard sur la progression de l'élève en cours d'apprentissage pour le guider et le soutenir de façon appropriée. Elle sert ensuite à vérifier, à la fin de l'année scolaire ou du cycle, par exemple, à quel point l'élève a fait les apprentissages attendus. Cependant, quelle qu'en soit la fonction, conformément à la politique d'évaluation des apprentissages, l'évaluation devrait porter à la fois sur les connaissances et la capacité qu'a l'élève de les utiliser efficacement dans des contextes qui font appel à ses compétences.

Structure

La progression des apprentissages est présentée sous forme de tableaux qui regroupent les connaissances de la même manière que dans les programmes disciplinaires. Ainsi, pour la mathématique, par exemple, ces apprentissages sont présentés par champs : arithmétique, géométrie et autres. Chaque apprentissage identifié est par ailleurs associé à une ou à plusieurs années du primaire au cours de laquelle ou desquelles cet apprentissage constitue un objet formel d'enseignement.

Une légende commune est utilisée pour toutes les disciplines afin de préciser les modalités de progression de chacun des apprentissages identifiés. Trois symboles composent cette légende (une flèche, une étoile et un tramé) et, pour chaque énoncé d'apprentissage identifié, ce qui est attendu de l'élève est décrit de la façon suivante :

	L'élève apprend à le faire avec l'intervention de l'enseignante ou de l'enseignant.
	L'élève le fait par lui-même à la fin de l'année scolaire.
	L'élève réutilise cette connaissance.

Une **flèche** indique que l'enseignement doit être planifié de manière à ce que l'élève entreprenne cet apprentissage au cours de l'année scolaire et le poursuive ou le complète l'année suivante, toujours en requérant une intervention systématique de la part de l'enseignante ou de l'enseignant.

Une **étoile** indique que l'enseignement doit être planifié de manière à ce que la majorité des élèves aient complété cet apprentissage à la fin de l'année scolaire.

Un espace **tramé** indique que l'enseignement doit être planifié de manière à ce que la connaissance, maintenant acquise, soit réutilisée au cours de l'année scolaire.

Droits de reproduction

Les établissements d'enseignement sont autorisés à reproduire ce document, en totalité ou en partie. S'il est reproduit pour être vendu, le prix ne devra pas excéder le coût de reproduction. Ce document est accessible dans Internet à l'adresse suivante: [www.mels.gouv.qc.ca/progression]